

Coopératives d'emploi et d'activité UN TYPE D'ENTREPRISE FONDÉ SUR LA DIVERSITÉ

Les coopératives d'emploi et d'activité permettent à des personnes désirant créer et pérenniser une activité économique, et par là-même leur emploi, de s'appuyer sur un statut de salarié au sein d'un collectif d'entrepreneurs, et de partager les moyens administratifs et logistiques (1).

Par le choix du statut coopératif, ces sociétés concrétisent la volonté de s'inscrire dans une démarche collective (2) et engagent un mouvement qui part de la personne. Ainsi, pour des publics restés un temps éloignés de l'emploi, cette démarche, qui accepte de reconnaître les ressources de chacun, peut briser le cercle vicieux de l'échec et permettre la mise en mouvement d'une spirale de la réussite.

En leur sein, les activités économiques développées sont multiples (3). Les coopératives d'emploi et d'activité sont donc des « entreprises multi-actives » qui offrent ainsi le cadre d'une confrontation entre professionnels d'horizons divers, ce qui enrichit les pratiques de chacun.

Entre des salariés souhaitant devenir autonomes, et des entrepreneurs indépendants désirant sortir de l'isolement lié à leur statut, la place est libre pour ceux qui veulent résoudre leur difficulté à trouver un emploi par la création de celui-ci. Ainsi en est-il des personnes de plus de cinquante ans, souvent rejetées des emplois classiques (4). Nombre de femmes peuvent aussi trouver dans les coopératives d'activité un statut dans des secteurs (5) où elles sont traditionnellement reléguées à la place de « collaboratrice souterraine » sans statut social ou professionnel.

Même s'il n'est pas son seul objectif, le rôle d'insertion et de réinsertion professionnelle des coopératives d'activité est indéniable. Pour l'individu, il s'agit de

« faire pousser » son projet, en lui assurant une certaine stabilité professionnelle et sociale, et en lui offrant des opportunités pour valoriser son savoir-faire. Le parcours des créateurs d'activité est sécurisé, non pas uniquement par le statut juridique conféré à la personne, mais aussi par la reconnaissance et la valorisation de ses compétences et, pour certains, le statut social et professionnel retrouvé.

Au niveau collectif, ces coopératives placent les personnes en situation de devoir et de donner, d'interpeller et d'être interpellées. L'appartenance à un groupe interroge en permanence les compétences, la formation, la vitalité de l'activité. Le regard des uns sur les autres transforme le regard sur soi et ouvre des champs de reconnaissance nouveaux. Il permet de renouer avec le lien social et favorise la dynamisation des personnes.

Les diversités et mixités ainsi créées, tant économiques que sociales et humaines, apparaissent donc comme autant d'atouts au bénéfice des hommes et des femmes, et notamment les plus en difficulté dans l'accès à l'emploi et la création d'activité.

Laurence Ducrot

Co-gérante de la Scop CABESTAN

Michel Rohart

Directeur Adjoint URSCOP Rhône-Alpes

(1) Pour en savoir plus, voir **Béatrice Poncin**, *Salarié sans patron ?*, Éditions du Croquant www.editionsducroquant.org - www.entrepreneur-salarié.coop

(2) Remplaçant les solutions individuelles par un environnement qui organise la solidarité, la mutualisation de moyens et le partage du pouvoir entre les hommes et les femmes qui entreprennent ensemble.

(3) Artisanat d'art, coiffure à domicile, conseil et formation en gestion d'entreprise, création de vêtement, graphisme, prestations informatiques, etc.

(4) Et de personnes possédant des savoir-faire qui ne se vendent pas autrement que par l'activité autonome, comme par exemple l'artisanat d'art.

(5) Agriculture, artisanat ou tourisme...